



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Federations

Question écrite n° 42331

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité de maintenir les moyens affectés aux missions du ministère de la jeunesse et des sports. Il s'avère qu'une diminution importante du budget jeunesse et sports pour 1997 entamerait les effets des politiques d'animation pour la jeunesse et de valorisation de la pratique du sport. En effet, une limitation voire une suppression des mises à disposition de 1 500 cadres techniques par le ministère de la jeunesse et des sports auprès des fédérations sportives risquerait de restreindre les effets de la récente réforme du sport de haut niveau dont ces personnels assurent la mise en place, mais surtout hypothéquerait les efforts consentis en faveur de la réduction de la fracture sociale grâce à la pratique du sport par un public en quête d'intégration. En conséquence, il lui demande s'il est dans ses intentions de maintenir en l'état les crédits affectés au ministère de la jeunesse et des sports afin de garantir la pérennité du niveau actuel des athlètes français.

Texte de la réponse

Le Gouvernement n'envisage pas dans le cadre du budget pour 1997 de remettre en cause les principes des mises à disposition des 1 500 cadres techniques auxquelles procède le ministère de la jeunesse et des sports au profit des fédérations sportives. Les excellents résultats sportifs de l'équipe de France aux jeux Olympiques d'Atlanta confirment la pertinence d'ensemble de l'organisation du sport de haut niveau. Il n'est donc pas envisagé d'apporter à cette organisation de modifications substantielles. Le dispositif actuel est néanmoins encore perfectible et il appartiendra au ministère de la jeunesse et des sports, en étroite liaison avec le mouvement sportif, de procéder aux ajustements compatibles avec la nécessaire maîtrise des dépenses publiques et répondant à l'objectif de maintien et de renforcement du sport de haut niveau en France.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42331

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4472

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4783